



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **25**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : **18h00**

Fin de la séance : **19h10**

Secrétaire : **Maël DIONG**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DL.20.114 – Installation d'une vidéo protection aux abords du parvis du Lycée Maurice Genevoix

Christian DUMAS expose :

Depuis 2018, la ville d'Ingré a engagé un programme d'installation d'un système de vidéo protection afin de protéger et de sécuriser les bâtiments et équipements municipaux.

Dans cette optique et pour compléter le maillage existant, la ville souhaite installer une nouvelle caméra à proximité du Lycée ce qui permettra de mieux protéger l'accueil de l'annexe 1 de la mairie, le PIJ et le service social.

Compte tenu de la proximité du lycée, ce projet a été présenté au Conseil d'Administration du lycée, un avis favorable a été émis.

Désormais, une convention doit être signée entre la Région, le lycée et la ville.

Après présentation en commissions « Aménagement – Travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » et « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 1er décembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'approuver la convention entre la commune, la Région et le Lycée Maurice Genevoix,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

18 DEC. 2020

Publication le :

18 DEC. 2020

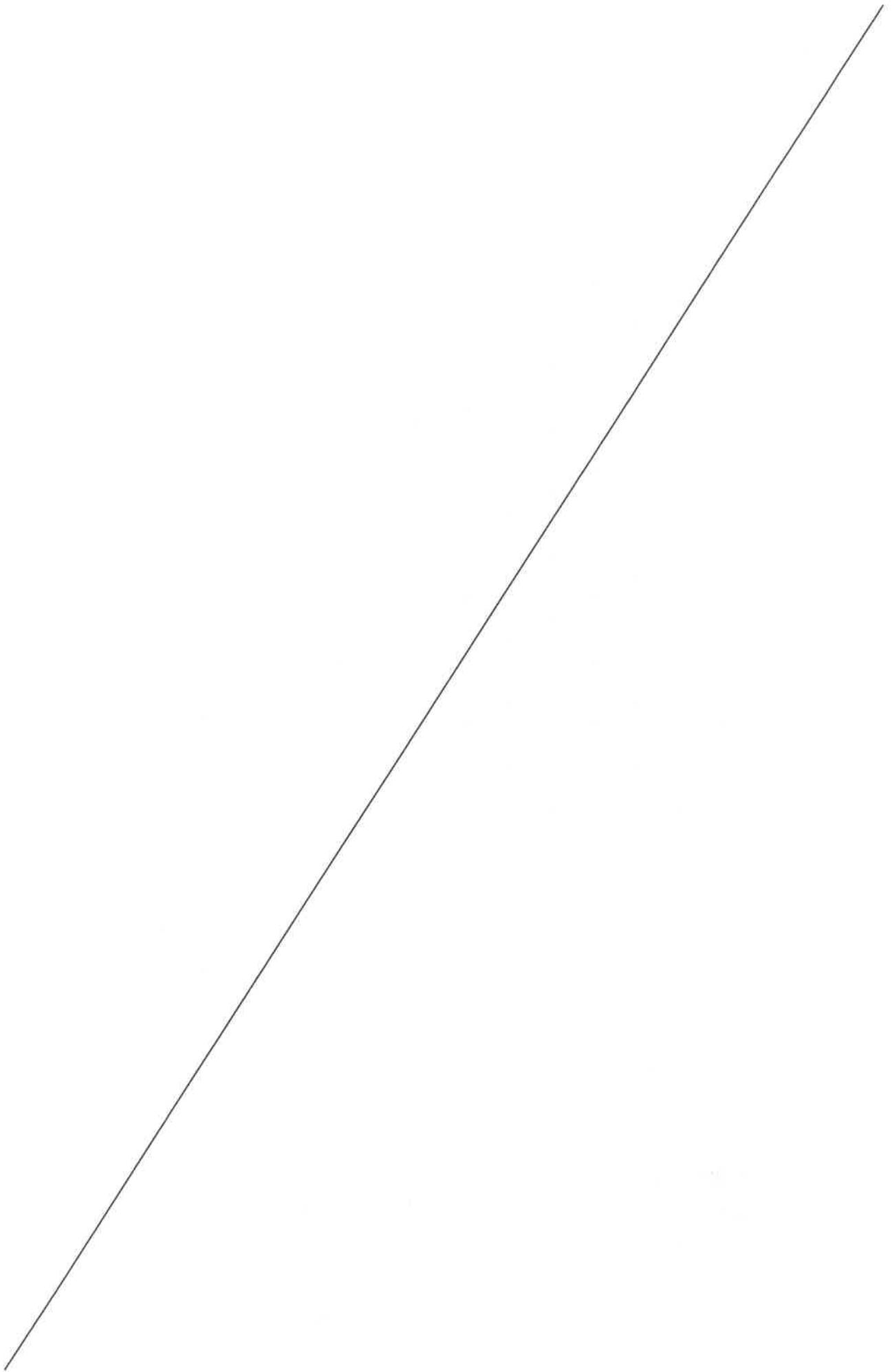
Notification le :

18 DEC. 2020



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-114

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-12-18T10-04-26.00 (MI227353622)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-114-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Installation d'une vidéo protection aux abords du
du Lycée Maurice Genevoix

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte : DL.20.114 -AG-installation d'une
vidéoprotection aux abords du
parvis du lycée maurice
genevoix.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/20 à 10:04

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 18/12/20 à 10:04

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:14